

Vous souhaitez

... Découvrir le milieu associatif ... Acquérir des compétences dans ce secteur ... Prendre des responsabilités en tant que bénévole ... Obtenir un diplôme par le biais d'une VAE ... Trouver un emploi

C'est possible, avec le Certificat de Formation à la Gestion Associative

La formation comporte deux parties :

Une partie théorique dispensée par l'organisme de formation AFPC et encadrée par un responsable pédagogique et d'une équipe de formateurs ayant une expérience et une compétence dans le domaine de la vie associative.

Durée: 57 heures ou 49 heures en fonction de votre statut.

Une partie pratique effectuée dans une association déclarée accomplie sous tutorat pédagogique. Cette partie doit consister en une expérience réalisée simultanément avec la formation théorique.

Durée: 20 jours minimum

CONTENU THÉORIQUE

- Les fondamentaux de la loi de 1901
- Les associations et les pouvoirs publics
- L'organisation et les responsabilités au sein d'une association,
- Les ressources humaines (les employeurs, les contrats...),
- Les projets au sein de l'association,
- La comptabilité et les finances de l'association.

Méthodes

- · Méthodes actives et participatives,
- Échanges, témoignages de bénévoles,
- Cas pratiques et mises en situation.

Coût de la formation

Nous contacter.

Modalités de participation :

Remplir la fiche d'inscription et nous la retourner par voie postale ou par e-mail.

Qu'est-ce que le CFGA ?

Le CFGA est institué par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sous le décret n°2008-1013 du 1^{er} octobre 2008.

Il s'agit d'une formation théorique et pratique pour les bénévoles en vue de l'exercice de responsabilités dans la gestion quotidienne d'une association.

Objectifs

- Acquérir en tant que bénévoles des compétences pouvant être transférer dans le domaine professionnel,
- ✓ Découvrir ce qu'est une ASSOCIATION : enjeux, acteurs, partenaires, fonctionnement, organisation... avant de prendre des responsabilités dans la gestion quotidienne.
- ✓ Valoriser l'engagement bénévole,
- ✓ Élargir les instances dirigeantes et les ouvrir aux jeunes.

Pour qui?

- Jeunes à partir de 16 ans
- Tous bénévoles en recherche de connaissance et souhaitant s'investir dans l'action associative,
- Jeunes en emplois d'avenir,
- Demandeurs d'emplois,
- Fondateurs d'associations,
- Salariés d'associations.

Où?

Au sein de l'AFPC à Jarry ou sur le territoire.

Quand?

Toute l'année sous réserve d'un effectif de 6 participants minimum par groupe.

Conditions de validation du C.F.G.A:

- Présence obligatoire à toutes les séances
- Réalisation d'un stage pratique de 20 jours effectifs
- Élaboration un projet d'action et présentation à l'oral face au jury de l'organisme formateur

Pour tout enseignement et inscription

Votre Contact : Carole